

Dossier de presse

Annecy, le 31 janvier 2022

Bilan 2021:

les chiffres de la sécurité









Services de l'État de Haute-Savoie – contact presse

I. La sécurité publique

Un renforcement significatif des moyens alloués aux forces de sécurité en Haute-Savoie

Depuis 2017, le budget national de la sécurité intérieure a été augmenté de 2,3 milliards d'euros et les effectifs des forces de sécurité intérieures auront été renforcés d'ici fin 2022 de 10 000 postes supplémentaires.

112 créations de postes entre 2017 et 2022

Ainsi, dans le département de la Haute-Savoie, ce sont 36 postes de gendarmes et 47 postes de policiers qui ont été crées depuis 4 ans. Ces moyens humains vont poursuivre leur hausse dès février 2022 avec l'arrivée de 16 gardiens de la paix stagiaires à Annecy et 13 à Annemasse, portant ainsi l'augmentation des effectifs de police à 76. Ils contribueront à renforcer la présence des forces de l'ordre sur la voie publique et donc la sécurité de nos concitoyens au quotidien. Au total, en 2022, la direction départementale de sécurité publique comptera 475 policiers et le groupement de gendarmerie départementale 1022 militaires.

Une programmation immobilière ambitieuse

Afin d'améliorer les conditions de travail de nos policiers et d'accueil des victimes et usagers, des efforts substantiels ont été investis en matière immobilière. A Annemasse, le ministre de l'intérieur a inauguré en 2021 un nouvel hôtel de police d'une superficie de 4.445 mètres qui regroupe les effectifs de la sécurité publique, de la police judiciaire, de la police aux frontières et du renseignement territorial. Il est venu remplacer l'ancien commissariat, devenu vétuste et trop étroit. Les fonctionnaires de police ont ainsi quitté les anciens locaux, devenus trop vétustes, pour un bâtiment neuf disposant d'un centre de tir, d'une salle de sport et de salles dédiées pour certains professionnels comme les médecins ou les avocats, le tout pour un investissement de 16,2 millions d'euros financés par l'Etat et Annemasse Agglomération.

A Annecy, l'État va investir plus de 25 millions d'euros pour la construction d'un nouvel hôtel de police qui regroupera également plusieurs services et comportera un stand de tir. Il sera situé à proximité de la gare, sur un terrain fourni par la commune d'Annecy. La procédure d'attribution du marché de construction est d'ores et déjà lancée et la livraison du bâtiment neuf interviendra en 2024.

Parallèlement, de nombreuses réparations immobilières ont pu être effectuées grâce au plan « poignées de porte », à hauteur de 167 100 € dans les brigades de gendarmerie et 19 056 € en commissariat. Le programme France Relance a également permis, pour un montant de 536 300 €, l'installation de bornes électrique dans les casernes d'Annecy (Dessaix), d'Annemasse (Romagny) et Chamonix (Zac-Sud), mais aussi la rénovation globale de la chaufferie de la caserne Anselme du PGHM à Chamonix.

Des équipements modernisés

L'amélioration des conditions de travail et d'exercice des forces de l'ordre passe aussi par un équipement moderne et performant. Ainsi, en Haute-Savoie, ont été ou vont être reçus :

- par la gendarmerie : 165 nouveaux véhicules, 181 postes informatiques portables Ubiquity, 186 caméras piétons, 6 vélos électriques, 20 diffuseurs lacrymogène grande capacité ;
- par la police : 8 nouveaux véhicules, 155 housses tactiques modulaires, 339 smartphones Neo2, 69 lampes torches pour les interventions nocturnes, 28 pistolets à impulsion électrique nouvelle génération.

Bilan de l'année 2021

Comme au niveau national, la plupart des indicateurs de délinquance sont en hausse dans le département de la Haute-Savoie par rapport à l'année 2020, marquée par des périodes de confinement qui ont eu un effet modérateur sur les chiffres de la délinquance. L'année 2021 est caractérisée par les tendances suivantes :

Hausse très modérée des atteintes aux biens

Après une année 2020 marquée par une importante baisse des faits d'atteinte aux biens (périodes de confinements et de couvre-feu), les chiffres de l'année 2021 sont en légère hausse mais restent très en deçà des tendances observées avant la crise sanitaire. Les atteintes aux biens représentent en 2021 un total de 17 271 faits constatés.

Ainsi, en matière de cambriolages, la tendance baissière par rapport au niveau pré-Covid se poursuit, et ce malgré un relâchement partiel de la pression sanitaire. Le nombre de cambriolages observé en 2021 est très légèrement plus important qu'en 2020. Après une baisse drastique de 24,2% entre 2019 et 2020, le nombre de cambriolages entre 2020 et 2021 a augmenté de 0,7% (soit 17 cambriolages de plus, pour atteindre 2430 cambriolages cette année).

Augmentation du nombre d'escroqueries

La hausse des escroqueries est un phénomène national auquel la Haute-Savoie n'échappe pas (5200 faits en 2021, soit une hausse de 23,4% enregistrée entre 2020 et 2021 par les services de police et de gendarmerie).

Profitant des moyens numériques (la gendarmerie a enregistré 1628 faits de cyberdélinquance en 2021, soit une hausse de 19,4% par rapport à 2020, et de 78,3% par rapport à 2019), une partie majeure de ces escroqueries ont fait suite à un achat réalisé par carte bancaire sur Internet.

Poursuite de la mobilisation dans la lutte contre les stupéfiants

Priorité du gouvernement, la lutte contre le trafic de stupéfiants a fortement impliqué les forces de sécurité. En zone gendarmerie, 120 trafics ont été démantelés, soit 1 tous les 3 jours. En zone police, des opérations hebdomadaires sont menées et ont permis par exemple, l'interpellation en mai dernier de 6 membres d'un réseau d'ampleur basé à Annemasse et la saisie de 1,4 kg d'héroïne, 524g de cocaïne, 970g de produits de coupe et de 60 720 euros d'avoir criminels. Par ailleurs, 1206 amendes forfaitaires délictuelles ont été dressées en 2021.

Volet financier de la prévention de la délinquance

Les actions financées au titre du Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) et de la radicalisation ont représenté 364 000 euros en 2021.

Les actions dédiées à la prévention de la délinquance, pour un montant de 190 000 euros, ont été réparties entre trois axes :

- les actions de prévention en faveur des mineurs et jeunes majeurs ;
- les actions de prévention des violences et d'aide aux victimes, et notamment à l'encontre des violences faites aux femmes ;
- les actions pour améliorer la tranquillité publique.

Les projets de prévention de la radicalisation ont été financés pour un montant de 33 000 euros. Concernant le programme sécurisation, la dotation s'est élevée à 141 000 euros, répartis entre trois types de travaux :

les travaux de vidéoprotection des collectivités territoriales;

- les travaux de sécurisation des écoles ;
- le financement d'équipements de la police municipale (gilets pare-balles, caméras-piétons).

Orientations pour l'année 2022

En 2022, l'objectif sera d'intensifier les partenariats en faveur de la citoyenneté et de la tranquillité publique, qui dépendent de l'engagement de tous et de la prise en compte des enjeux de sécurité dans tous les projets (aménagements urbains, équipements publics, sécurité passive des commerces, habitat, etc).

Cette adaptation passe notamment par une bonne coordination avec les collectivités territoriales et des évolutions en termes d'organisation, de recours aux technologies et d'équipements, que le plan de relance viendra conforter.

Des actions mises en place en 2021 sont destinées être poursuivies et renforcées en 2022 :

- Montée en puissance de la Cellule de renseignement opérationnel sur les stupéfiants (CROSS), placée sous le pilotage du groupement pour enrichir, partager, diffuser le renseignement relatif aux trafics de stupéfiants au niveau départemental et appuyer les services dans leurs actions quotidiennes au bénéfice d'une dynamique renforcée en la matière (3 gendarmes et policiers à plein temps, en contact permanent avec les Douanes).
- Lancement de l'opération #PrésentsPourLesÉlus visant autant à l'accompagnement des élus dans leur quotidien (formation à la lutte contre les incivilités, sensibilisation cybermenaces) qu'à la compréhension des enjeux réciproques (immersion, application smartphone d'information et d'alerte) et à l'amélioration générale de l'offre de service (questionnaire satisfaction et étude par commune de l'action des gendarmes).
- Montée en puissance des Quartiers de Reconquête Républicaine. Installés en 2021, les QRR montent en puissance, avec l'octroi notamment de moyens humains supplémentaires.

Pour rappel, les QRR installés en Haute-Savoie :

Lors du comité interministériel à la ville du 29 janvier dernier le Premier Ministre, s'agissant de la sécurité et de la prévention de la délinquance, a annoncé la création de 7 nouveaux quartiers de reconquête républicaine dont deux en Haute-Savoie, à Annemasse (zone police) et Bonneville (zone gendarmerie).

En 2021, ces deux QRR ont été installés dans le département de la Haute-Savoie :

- Un en zone police, à Annemasse :

La création du QRR d'Annemasse a été annoncée par le premier ministre le 29/01/2021 et faisait suite à une demande initiée en 2019.

Le périmètre concerné est le suivant :

- → Les quartiers du Perrier, Livron et Château Rouge, soit un périmètre plus restreint que celui de la ZSP
- Un en zone gendarmerie dans l'arrondissement de Bonneville :

La création de ce QRR a également été annoncé en février 2021. Le périmètre concerné est le suivant :

- à Bonneville, les quartiers du Bois Jolivet et des Iles ;
- à Cluses, le quartier des Ewuës ;
- à Marnaz, le quartier des Vallignons ;
- à Scionzier, le quartier du Crozet ;

Soit pour l'ensemble de ces quartiers plus de 40 000 personnes.

Les priorités définies pour les QRR:

Le renforcement de la présence policière sur la voie publique

Pour ce qui concerne le QRR d'Annemasse 13 élèves gardiens de la paix vont être affectés à la CSP d'Annemasse le 7 février 2022. Cet abondement va permettre de renforcer la présence policière sur la voie publique en créant une Brigade Spécialisée de Terrain (BST). En complément, l'unité de lutte contre les Stupéfiants et l'Economie Souterraine (USES) va être renforcée de 4 à 5 effectifs.

Pour ce qui concerne le QRR de Bonneville- Cluses- Scionzier- Marnaz, et tel que formalisé dans le courrier de monsieur le Ministre de l'Intérieur, 10 effectifs dédiés de la Gendarmerie nationale ont été affectés sur le territoire du QRR permettant notamment la création d'une cellule de lutte contre les trafics (CLCT) dédiée au QRR (2 militaires en permanence).

• La lutte contre les trafics et notamment le trafic de stupéfiants

Dans le QRR d'Annemasse, en complément, l'unité des stupéfiants et de l'économie souterraine (USES) va être renforcée de 4 à 5 effectifs.

La stratégie de lutte contre les stupéfiants vise à mieux articuler la collaboration entre les effectifs de voie publique et Unité des Stupéfiants et de l'Économie Souterraine (USES). Le parti a été pris d'opérer des frappes régulières sur le terrain, en respectant toujours un lien étroit entre le travail sur la voie publique et sa concrétisation judiciaire.

L'outil de l'AFD pour usage de stupéfiants est utilisé régulièrement aux abords des points de vente pour dissuader les clients de venir s'approvisionner. A ce titre 165 AFD ont déjà établies.

Dans le QRR de la vallée de l'Arve, l'activité de police judiciaire des unités œuvrant sur le QRR permet de renforcer la lutte contre les stupéfiants (13 trafics démantelés en 2021 contre 7 en 2020 et augmentation de 38 % des infractions d'usage de stupéfiants). À ce titre, la création dans le cadre du QRR d'une cellule de lutte contre les trafics (CLCT) participe de cette dynamique.

II. La sécurité routière



Les trois dernières années ont été atypiques en matière de sécurité routière. L'année 2019 a été marquée par une hausse brutale de la mortalité de près de 54%, tandis qu'en 2020, la baisse importante du trafic généré par la situation sanitaire a entraîné une baisse de tous les indicateurs d'accidents routiers (-25% d'accidents corporels et de blessés et -49% d'accidents mortels).

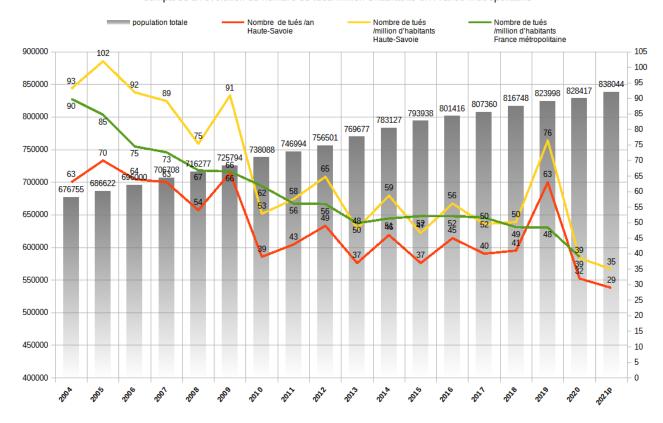
2021 a également été une année singulière : les restrictions de circulation, la pérennisation du télétravail, notamment des frontaliers, l'engouement des usagers pour les mobilités douces ont également impacté les comportements des usagers.

Au 31 décembre 2021, 29 personnes ont perdu la vie sur les routes de Haute-Savoie (32 en 2020, 63 en 2019), soit une baisse de la mortalité de 9,4% en un an.

Bilan provisoire de l'année 2021 et évolution par rapport à 2019 :

				Ô	۶T		
Accidentalité routière		Accidents corporels	Tués à 30 jours	Blessés	Dont hospitalisés		
Du 1er janvier au 31 décembre 2021 (provisoire)		453	29	556	239		
Du 1er janvier au 31 décembre 2020 (définitif)		409	32	484	215		
	Différence	44	-3	72	24		
2021/2020	Evolution	+ 11 %	-9%	+ 15 %	+ 11 %		
	Tendance	Ø	∕21	Ø	Ø		
Du 1er janvier au 31 décembre 2019 (définitif)		547	63	648	247		
	Différence	-94	-34	-92	-8		
2021/2019	Evolution	-17%	-54%	-14%	-3%		
	Tendance	∕21	∕21	∆	∕2		

évolution du nombre de tués/million d'habitants par rapport l'évolution de la population en Haute-Savoie comparée à l'évolution du nombre de tués/million d'habitants en France métropolitaine

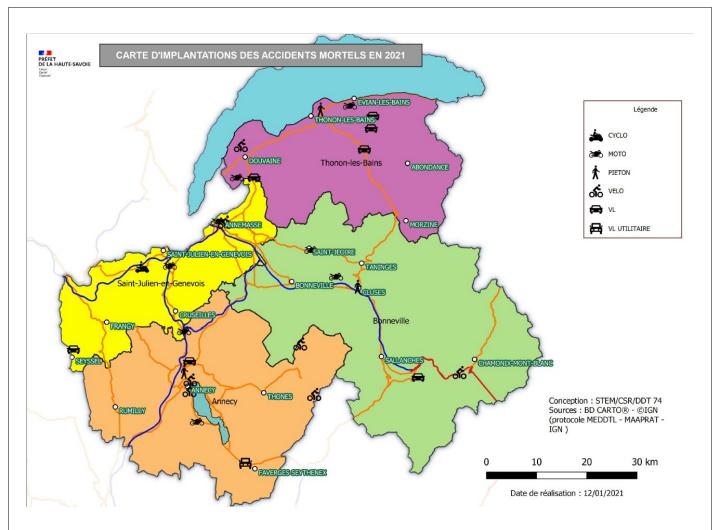


Outre l'année 2019, la mortalité routière de notre département en nombre de personnes tuées par million d'habitants suit la même tendance qu'au niveau national.

Même si la mortalité routière reste basse, le non-respect du Code de la route par un nombre croissant d'usagers a été constaté, avec des impacts significatifs sur les usagers vulnérables, notamment les seniors et les deux roues.

Les faits marquants en 2021 :

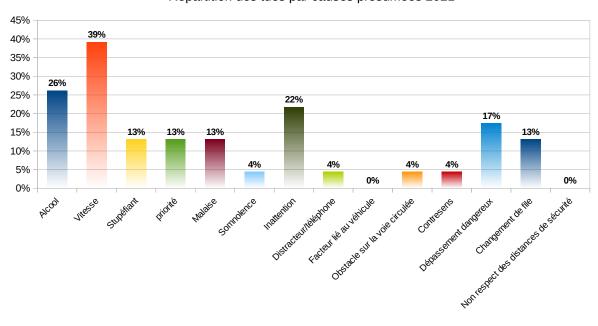
- toutes les catégories d'usagers sont concernées par la baisse de la mortalité sauf les cyclistes (+40% par rapport à 2020) et les deux-roues motorisés (+43% par rapport à 2020) ;
- **69% des tués** (20 personnes décédées) sont des usagers vulnérables (53% en 2020, 63% en 2019);
- **62** % des accidents mortels (18 personnes décédées) se situent hors agglomération, dont 61% sont des usagers vulnérables (22% de cyclistes (4 personnes décédées), 39% de deux-roues motorisés (7 personnes décédées)) et 39% sont des automobilistes (7 personnes décédées);
- 2 accidents mortels sur 3 se situent sur le réseau départemental (72% en 2020, 65% en 2019) et 28% sur voie communale (19% en 2020, 30% en 2019);
- 83% des tués sont des hommes (82% en 2020, 76% en 2019);
- 2 classes d'âge sont sur-représentées :
 - 27% des personnes tuées ont entre 18-34 ans (16% en 2020 mais 41% en 2019);
 - 45% ont plus de 65 ans, alors qu'ils ne représentent que 17% de la population départementale (22% en 2020, 21% en 2019).



Les trois facteurs principaux identifiés dans les accidents mortels correspondent à des comportements à risque :

- la vitesse excessive ou inadaptée (39% des personnes décédées);
- la conduite sous l'emprise de substance psycho-actives (39%);
- l'inattention (22%).

Répartition des tués par causes présumées 2021



Répartition des tués par catégorie d'usagers :

		Piéton Cy	Cualiata	Deux	ıx roues motorisés		EDPM	Véhicules	Poids	Total
			Cycliste	Cyclo	Moto	Total	EDPIVI	légers	Lourds	Total
2021	Nombre de tués	3	7	2	8	10	0	9	0	29
	Répartition	10 %	24 %	7%	28 %	35 %	0 %	31 %	0 %	100 %
2020	Nombre de tués	4	5	1	6	7	1	14	1	32
	Répartition	12 %	16 %	3%	19 %	22 %	3 %	44 %	3 %	100 %
2021/2020	Différence	-1	2	1	2	3	-1	-5	-1	-3
	Evolution	-25 %	40 %	100 %	33 %	43 %	-100 %	-36 %	-100 %	-9 %
	Tendance	۵	Ø	Ø	Ø	Ø	₩	۵	۵	۵

Les deux-roues, motorisés ou non, ne bénéficient pas de la baisse générale de la mortalité dans notre département. Cependant il convient de relativiser ces données brutes. En effet, même si l'on constate une augmentation des déplacements en vélo, 2 des 7 cyclistes tués sont décédées suite à un malaise. Quant aux deux roues motorisés, notamment les motards, 60% sont morts lors d'un accident sans tiers avec une vitesse excessive ou inadaptée.

Les contrôles réalisés par les forces de l'ordre

En 2021, les forces de l'ordre ont réalisé :

- 105 207 dépistages d'alcoolémie (120 469 en 2020, 124 418 en 2019) dont 2 172 se sont avérés positifs (2,1%);
- 12 977 dépistages de stupéfiants (9 324 en 2020, 6 370 en 2019) dont 1 805 se sont avérés positifs (13,9%);
- 12 274 véhicules contrôlés en excès de vitesse (12 171 en 2020, 10 818 en 2019) dont 1 432 en excès de vitesse supérieure à 40 km/h (soit 26 % de plus qu'en 2020).

Chaque jour, dans notre département, ont été contrôlées par les forces de l'ordre :

- 6 personnes sous l'emprise de l'alcool (6 en 2020, 9 en 2019);
- 5 personnes ayant consommé des stupéfiants (4 en 2020, 4 en 2019);
- 34 personnes en excès de vitesse (33 en 2020, 30 en 2019).

Près de 4 000 permis ont fait l'objet d'une procédure de suspension, soit 11 suspensions par jour (+13% en un an). Elles ont été prononcées :

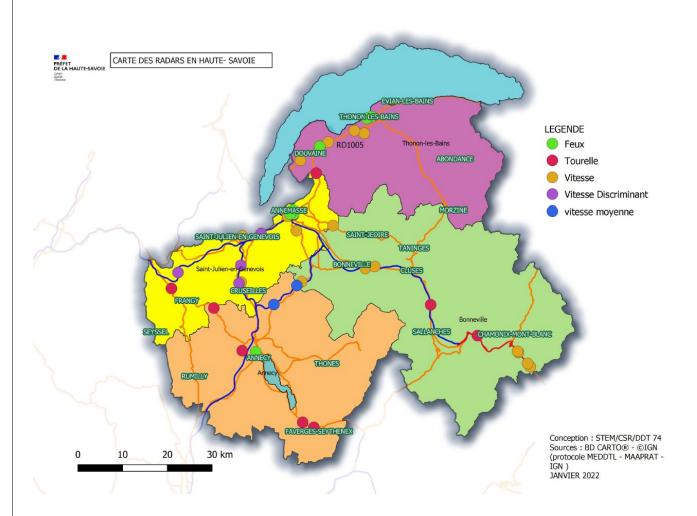
- à 35 % pour conduite avec consommation délictuelle d'alcool;
- à 35 % pour conduite avec consommation de stupéfiant ;
- à 30 % pour excès délictuel de vitesse.

76 conducteurs non-récidivistes ayant été contrôlés avec une alcoolémie, certes délictuelle, mais modérée, ont eu la possibilité de bénéficier d'une alternative à la suspension de leur permis en équipant leur véhicule d'un éthylotest antidémarrage (+67% comparé à 2020).

Les contrôles réalisés par radars automatiques

Les radars automatiques ont permis de contrôler 313 893 véhicules en excès de vitesse, soit une baisse de 6% par rapport à 2020 et de 35% par rapport à 2019. Toutefois, 11% des infractions relevées sont supérieures à 40 km/h (9% en 2020 et 2019).

Chaque jour, dans notre département, 860 personnes sont contrôlées en excès de vitesse (dont 25% d'étrangers). Le parc des radars automatisés dans notre département est de 37 unités déployées sur l'ensemble du territoire en fonction de l'accidentalité. On dénombre 7 radars de feux, 5 radars discriminant, 1 radar vitesse moyenne et 24 radars fixes.



Les actions de sécurité routière

En 2021, les services de l'État sont restés mobilisés pour lutter contre l'insécurité routière. Cependant les mesures sanitaires mises en œuvre au 1er semestre ont fortement limité les actions prévues en milieu scolaire. Les manifestations festives ont également fait l'objet de report, d'annulation ou de déploiement limité. Aussi, malgré la prise en compte de l'évolution de la pandémie à la Covid-19 lors de la planification des interventions, 33 actions ont dû être annulées.

70 actions de sécurité routière ont pu être réalisées (pour un montant de 67 570 euros), soit 1 action tous les 5 jours, en lien avec les thématiques du Document Général d'Orientation (DGO) 2018-2022 :

- 33 actions à destination des jeunes ;
- 9 actions pour la lutte contre l'alcool et les stupéfiants au volant ;
- 6 actions en direction des deux-roues motorisés ;
- 7 actions à destination des cyclistes ;
- 6 actions à destination des seniors ;
- 3 actions pour les entreprises.

2 manifestations grand public ont été organisées :

- un stand « La route se partage » lors des deux étapes haut-savoyardes du Tour de France (les 3 et 4 juillet 2021), en présence de Marie GAUTIER-MELLERAY, déléguée interministérielle à la sécurité routière ;
- un stand avec la mascotte de la sécurité routière des 6-10 ans « Elliot le Pilote » (le 28 août 2021).

5 campagnes « grand public » ont été lancées :

- messages de prévention sur les sacs à pain en boulangerie : 110 000 unités distribuées dans 110 boulangeries ;
- campagne « Médicaments & conduite, adoptez les bons réflexes » sur les sacs en pharmacie : 110 000 unités distribuées à 110 pharmacies ;
- mises à disposition des forces de l'ordre de 6 000 réglettes « alcool »;
- déploiement de l'exposition sécurité routière et diffusion du spot « angles morts » au centre de
 - vaccination de La Roche-sur-Foron: 86 000 « visiteurs »;
- éditions de la plaquette « Séniors, à pied, au guidon ou au volant, faisons le point! » : 19 000 unités diffusées auprès du public cible dans 3 centres de vaccinations Covid.

Les « commissions accident » ont par ailleurs été lancées. Elles ont pour objectif de partager l'analyse des causes principales des accidents mortels dans notre département, avec les acteurs de la sécurité routière, afin de mettre en place des actions de prévention, de répression, voire d'aménagement de voirie pour éviter qu'ils ne se reproduisent. Ces commissions sont notamment à l'origine des campagnes sur les pictogrammes en pharmacie et de la diffusion d'un spot rappelant les dangers des angles morts au centre de vaccination de La Roche-sur-Foron.

Par ailleurs, 6 conférences de presse ont été organisées. 8 communiqués « sécurité routière » ont été diffusés, de même que des tweets hebdomadaires sur les principales actions de sensibilisation et les campagnes de prévention.

La coordination sécurité routière a mobilisé ses 27 intervenants départementaux de la sécurité routière (IDSR) tout au long de l'année pour la mise en œuvre et l'animation de l'ensemble de ces actions de prévention.



III. La lutte contre la fraude

Le Comité opérationnel départemental de lutte anti-fraude (CODAF), réunit, sous la co-présidence du préfet de département et du procureur de la République près le tribunal judiciaire du chef-lieu de département, les services de l'Etat (police, gendarmerie, administrations préfectorale, fiscale, douanière et du travail) et les organismes locaux de protection sociale (Pôle emploi, URSSAF, caisses d'allocations familiales, d'assurance maladie et de retraite, la MSA), afin d'apporter une réponse globale et concertée aux phénomènes de fraudes, qu'ils concernent les prélèvements obligatoires ou les prestations sociales.

Le CODAF vise à :

- améliorer la connaissance réciproque entre les services ;
- organiser des opérations de contrôle conjointes;
- proposer des formations et partager les expériences afin d'améliorer l'efficacité de la lutte contre toutes les fraudes.

Ce comité permet d'apporter une réponse globale et concertée aux phénomènes de fraude, qu'ils concernent les prélèvements obligatoires ou les prestations sociales.



En 2021, l'activité du CODAF de la Haute-Savoie a de nouveau été impactée par la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19, mais l'engagement des services a permis de maintenir la pression pour revenir à un nombre d'actions ambitieux.

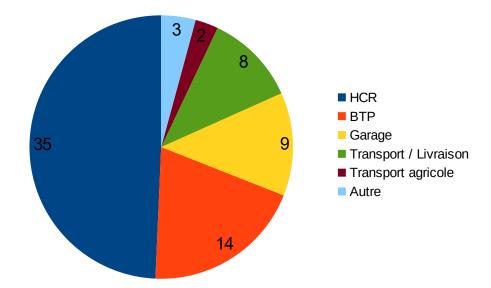
La stratégie nationale de lutte contre la fraude et le travail illégal cible de manière particulière certaines activités: le BTP, les transports, le transport public particulier de personnes, le travail temporaire, l'agriculture et la forêt, le gardiennage et la sécurité, les industries agroalimentaires des viandes, les activités événementielles (foires, salons, spectacles), les plateformes numériques.

Comme chaque année, les axes de contrôle pour 2021 ont été définis en début d'année en tenant compte des axes définis au niveau national mais aussi des spécificités du département : le BTP, les garages, les transports, le transport public particulier de personnes, le travail temporaire, l'agriculture et la forêt, le gardiennage et la sécurité, les industries agroalimentaires des viandes, les activités événementielles (foires, salons, spectacles), les plateformes numériques, l'activité touristique saisonnière, la restauration rapide ou encore les services de livraison. Une adaptation nécessaire à la crise sanitaire et économique a dû être mise en place et des contrôles menés en ce sens.

Contrôles menés par le CODAF (sur l'ensemble du département) depuis 2015 :

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Contrôle s conjoints	50	64	62	61	71	51	<i>7</i> 1

Répartition par secteur d'activité des contrôles :



Sur les 71 actions menées, près de la moitié (35) se sont déroulées au sein d'établissements du secteur Hôtel-café-restaurant (HCR). Au total, 40 actions ont donné lieu à des suites : découverte d'étrangers en situation irrégulière (ESI), procès verbal (PV) pour travail illégal, fermeture d'établissements, saisies de marchandises.

La lutte contre le travail illégal (LCTI)

La lutte contre le travail illégal associe les trois parquets du département, la gendarmerie nationale, la police nationale, la mutuelle sociale agricole (MSA), la Direction départementale des Finances publiques (DDFIP), les douanes, l'URSSAF, l'inspection du travail (Directe), la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) et la Direction départementale de la protection des populations (DDPP).

Les différents acteurs de la lutte contre le travail illégal recherchent les absences ou dissimulations de déclarations aux organismes sociaux, la dissimulation de résultats financiers et l'instauration d'une relation de travail dépourvue de sécurité, de protection et de droits pour le salarié.

34 PV pour travail illégal ont été enregistrés dans le cadre des 71 actions CODAF réalisées en 2020 et 10 PV ont été dressés pour emploi d'étrangers en situation irrégulière.

Volet financier contre le travail illégal

Les échanges d'informations entre services de l'État et partenaires constituent des moyens de détection efficaces et indispensables des différents mécanismes de fraude. Cette transmission s'effectue dans le cadre des procédures relatives à la levée du secret professionnel et au droit de communication.

- Pour la DDFIP, 20 contrôles ayant pour origine une information ou un signalement fournis par un service partenaire ou CODAF ont été clôturés. Les montants mis en recouvrement se sont élevés à 1 751 367 euros en droits et à 1 768 121 euros en pénalités, soit un total de 3 519 488 euros,
- Pour l'URSSAF, les montants de redressement en matière de lutte contre le travail illégal sont en baisse pour la deuxième année consécutive : 676 031 euros en 2021, soit une baisse de 73 % par rapport à 2020, où 2 510 199 euros avaient été prélévés (4 083 856 euros en 2019),

La lutte contre la fraude aux prestations sociales

L'activité du CODAF sur le plan de la fraude aux prestations sociales se caractérise principalement par l'échange d'informations entre Pôle Emploi, la Caisse d'allocations familiales (CAF), la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM), la Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT), le Conseil départemental (pour la fraude au RSA) et l'Association pour la gestion du régime d'assurance des créances des salaires (AGS).

CAF	209 dossiers frauduleux	2 184 886 €
Pôle Emploi	445 dossiers frauduleux	Préjudice subi : 4 563 941 € Préjudice évité : 2 700 030 € TOTAL : 7 263 971 €
CPAM	201 dossiers frauduleux	1 813 360 €
TOTAL		11 262 217 €

En 2021, le montant de la fraude à la CAF et au Pôle emploi s'élève à près de 9,5 millions d'euros (contre 6,9 millions d'euros en 2020). Aussi sur le département, tous services confondus (MSA, AGS, CARSAT, Conseil départemental,...), le montant total de la fraude (fraude aux prestations sociales et travail illégal) est de plus de 15 millions d'euros (12 millions d'euros en 2020).

IV. La lutte contre les violences faites aux femmes

Le Grenelle des violences conjugales, a conduit à l'adoption, le 25 novembre 2019, de 46 mesures fixant un cadre à l'action contre les violences faites aux femmes. Ces mesures visent à prévenir les violences, protéger les victimes, et sanctionner efficacement et rapidement les auteurs des violences. 6 dispositions additionnelles ont été définies au 9 juin 2021, notamment, le déploiement des téléphones grave danger et le renforcement du recours aux bracelets anti-rapprochement, deux dispositifs mis en place en 2021 dans le département.

Hausse du nombre de plaintes enregistrées pour violences conjugales

En 2021, la police nationale et la gendarmerie de Haute-Savoie ont enregistré **1764 plaintes de victimes de violences conjugales**, dont **1515 proviennent de femmes** (soit près de 86 % des cas). Une hausse de 10,25 % des plaintes a été enregistrée sur l'année (1600 plaintes en 2020).

Les Intervenants sociaux en police et gendarmerie (ISPG) ont traité **974 dossiers de violences conjugales**. Les ISPG jouent un rôle d'interface entre les services de police et de gendarmerie et les victimes. Ils accueillent, écoutent et informent les personnes reçues sur leurs droits, identifient les besoins et les orientent en fonction. La Haute-Savoie bénéficie de 4 postes à ce jour (secteur Annecy/Rumilly, secteur Annemasse, secteur Bonneville/Cluses et secteur Thonon-les-Bains).

Mobilisation des associations d'aide aux victimes

En Haute-Savoie, la prise en charge associative des victimes est assurée par 3 associations principales : Espace Femmes, l'AVIJ des Savoie et la CIDFF.



<u>L'Association Espace Femmes</u> gère l'accueil de jour des femmes victimes de violences, dispositif mis en place en 2019 dans le département. L'association assure ainsi :

- un accueil inconditionnel et une écoute ;
- une première information relative aux droits et aux dispositifs de recours existants;
- une orientation vers les acteurs et services spécialisés.

Depuis 2015, l'État soutient l'association Espace Femmes pour assurer la mission de **référent violences conjugales**, et ainsi, veiller à la coordination des acteurs et à ce que tout soit mis en œuvre pour concourir à un retour à l'autonomie de la femme victime de violences.

Malgré les freins qu'auraient pu créer la crise sanitaire, l'association a été très active : elle a accompagné 1006 femmes victimes de violence et hébergé 79 femmes et 66 enfants. Sur la permanence téléphonique, relais du numéro d'information gratuit et anonyme 3919, l'association a reçu 308 appels en 2021.

En 2021, Espace Femmes est également intervenue pour des actions de prévention dans **24 classes de 5**° **et de 4**°, auprès de **538 élèves**.

<u>L'AVIJ des Savoie</u> (Aide aux Victimes et Intervention Judiciaire), qui regroupe notamment juristes et psychologues, a accompagné **530 victimes en 2021** dans ses 3 bureaux d'aide aux victimes (Annecy, Thonon-les-Bains, Bonneville). L'AVIJ des Savoie a également pris en charge **120 auteurs de violences conjugales** dans le cadre de **8 sessions de stages de responsabilisation aux violences conjugales**.

<u>Les permanences juridiques du CIDFF</u> (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles) ont pour objectif d'informer le public sur ses droits dans des domaines variés, notamment en matière de droit de la famille et de droit civil. En 2021, l'association a réalisé **243 entretiens** d'information sur les violences conjugales.

Création d'une astreinte téléphonique 24h/24

Depuis avril 2021, une **astreinte téléphonique 24h/24** est assurée par l'association Espace Femmes, avec le financement de l'État *via* la Délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité (DDDFE) et le Conseil Départemental. Entre avril et décembre, Espace Femmes a reçu **101 appels de partenaires sur le téléphone d'astreinte**, soit en moyenne 3 appels par semaine. Ces appels portaient sur des soutiens techniques sur une situation (42 appels), l'orientation d'une victime (59 appels) ou une demande de mise en sécurité (18 appels).

Déploiement des téléphones grave danger et des bracelets anti-rapprochement

L'AVIJ des Savoie, qui a été désignée comme associations référente pour l'octroi des **téléphones grave** danger, en a distribué 33 en 2021, sur les 41 dont est doté le département. L'association a également attribué 9 bracelets anti-rapprochement en 2021 sur l'ensemble du département.

Ouverture de la Maison de protection des familles (MPF)



Le 25 novembre 2021, à l'occasion de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, la Maison de protection des familles (MPF) de la gendarmerie nationale a été inaugurée à Annemasse. La MPF a pour mission la prise en charge, la protection et l'accompagnement des adultes et enfants victimes ou témoins de violences intrafamiliales. Elle est ouverte 24h/24 et dispose de locaux adaptés à l'accueil des victimes.

Cinq sous-officiers de gendarmerie volontaires et formés à l'écoute des victimes de violences intrafamiliales sont entièrement dédiés à l'accueil des victimes identifiées par plaintes ou signalements auprès des brigades de Haute-Savoie et à leur orientation vers les divers acteurs institutionnels et associatifs.

A ce titre, les gendarmes de la MPF :

- réalisent quotidiennement un suivi des violences intrafamiliales sur le groupement de gendarmerie départementale de la Haute-Savoie;
- appuient les unités territoriales du département, notamment par la prise d'auditions de victimes ou témoins de violences intrafamiliales et/ou sexuelles ;
- conduisent ou participent à des actions spécifiques de prévention destinées à permettre une révélation des faits la plus précoce possible et à lutter contre la récidive ;
- forment les militaires du groupement aux violences intrafamiliales et informent les

- partenaires sur la prise en compte des victimes ;
- nouent des liens avec les partenaires et pilotent l'action des intervenants sociaux de gendarmerie (ISG).

Poursuite du dispositif « bons taxi »

Depuis 2019, la Délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité (DDDFE) finance à hauteur de 4000 euros l'association Espace Femme pour délivrer des bons taxis. En 2021, **35 bons taxi ont été utilisés**.

Ces bons permettent aux victimes de violences conjugales qui ne disposent pas de la possibilité, notamment logistique, de rejoindre un hébergement en urgence. Si les mises en sécurité sont prioritaires, les bons peuvent également être utilisés pour aller faire effectuer des constatations par un(e) médecin, rencontrer un(e) avocat(e), se rendre à une audience, etc.

Lorsqu'ils sont en contact avec une victime, les services de police et de gendarmerie peuvent solliciter un bon taxi auprès de l'association Espace Femmes. Les autres professionnels (assistance sociale, santé, associations...) peuvent également appeler le 115, qui sollicitera le taxi le plus proche.

Financement de l'État aux associations

En Haute-Savoie, l'État, à travers le Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD), qui vise notamment à améliorer la prévention des violences faites aux femmes, les violences intrafamiliales, et l'aide aux victimes, a doté les associations à auteur de **114 225 euros**. Dans ce cadre, l'association AVIJ des Savoie a reçu près de 60 000 euros de subventions pour soutenir les différents volets de son action.

Dans le cadre du programme 137 «Égalité entre les femmes et les hommes», qui vise à impulser et coordonner les actions relatives à l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie professionnelle, économique, politique et sociale, à la promotion des droits et à la prévention et la lutte contre les violences sexistes, la DDDFE a accordé des subventions à hauteur de 128 800 euros aux associations, répartis comme suit :

- 37 000 euros au CIDFF : mission « informations aux droits » sur le volet violences faites aux femmes et égalité professionnelle
- 30 000 euros à Espace Femmes pour son lieu d'écoute, d'accueil et d'orientation ;
- 30 000 euros à Espace Femmes pour le dispositif d'accueil de jour ;
- 4 000 euros à Espace Femmes pour les bons taxis à l'attention des forces de l'ordre dans le cadre des mises en sécurité :
- 1500 euros à Espace Femmes pour les interventions en milieu scolaire ;
- 5 000 euros à l'AVIJ des Savoie pour l'accueil et l'accompagnement des femmes victimes de violences ;
- 3 000 euros à l'AVIJ des Savoie pour la réalisation en partenariat avec la gendarmerie de sachets de pharmacie sur lesquels sont imprimés les numéros des associations d'aide aux victimes;
- 15 000 euros à l'association référente APRETO APPART 74 dans la lutte contre la prostitution ;
- 2 000 euros à l'association iséroise Issue de Secours-RIALTO pour les formations sur les violences conjugales à l'attention des forces de l'ordre ;
- 1 300 euros pour le démarrage de la nouvelle association Women Safe and Children sur l'accueil et l'accompagnement des femmes victimes.

V. Les contrôles aux frontières

Augmentation des saisies dans les trafics illégaux



L'année 2021 a été marquée par de nombreuses saisies par la douane, plus importantes en nombre et en volume qu'en 2020, et ce dans tous les domaines (stupéfiants, tabacs, contrefaçons). Les saisies les plus marquantes sont les suivantes :

Stupéfiants

- 199 kg résine de cannabis par la BSI (Brigade de surveillance intérieure) d'Annecy en mai 2021;
- 44 kg de résine de cannabis par la BSI d'Annecy en octobre 2021;
- 2,1 kg cocaïne par la BSI de Saint-Julien en juin 2021;
- 1,5 kg de cocaïne par la BSI de Saint-Julien en mai 2021;
- 1 kg d'héroïne par la BSI d'Annecy en janvier 2021.

Tabac

- 68 kg de tabac à narghilé par la BSE (Brigade de surveillance extérieure) de Vallard en août 2021;
- 61 kg de tabac à narghilé par la BSE de Vallard en février 2021;
- 35 kg de tabac à rouler par la BSI d'Annecy en décembre 2021;

En 2021, la direction régionale a enregistré l'arrivée d'un maître chien spécialisé dans la recherche du tabac.

Manquement à l'obligation de déclaration

- 400 000 euros, constaté par la BSI de Saint-Julien en février 2021;
- 182 450 euros, constaté par la BSE de Saint-Julien en avril 2021;
- 118 500 euros, constaté par la BSI de Saint-Julien en mai 2021.

<u>Fiscalités</u>

Dans le cadre de la lutte contre l'utilisation de véhicules non dédouanés, plus de 50 dossiers ont été traités et ont permis la récupération de plus d'1,3 millions d'euros de droits et taxes.

Contrôle des personnes aux frontières

Sur la frontière franco-italienne, la Direction interdépartementale de la police aux frontières (DIDPAF) d'Annemasse a enregistré une forte hausse en 2021 des non-admissions sur le poste aux frontières italien du tunnel du Mont-Blanc, avec une augmentation de plus de 50 % par rapport à 2020. 1912 refus d'entrée ont été prononcés en 2021, répartis comme tel :

• 1221 pour motif sanitaire;

- 208 pour absence de document de voyage;
- 385 pour titre de séjour périmé ;
- 21 pour faux documents de voyage, fax visas ou faux titre de séjour.

Malgré la crise sanitaire, le trafic routier est resté intense en 2021, avec 906 autocars contrôlés par la DIDPAF, soit une augmentation de 12,2% par rapport à 2020. Le trafic des bus est toutefois resté en 2021 en deça du trafic enregistré en 2019 (-59%). La DIDPAF a instauré en 2021 les contrôles de poids lourds : 238 véhicules ont ainsi été contrôlés lors de leur passage dans le sens Italie-France.

Une hausse de 97% en 2021 par rapport à 2020 a été enregistrée pour le nombre de véhicules légers ayant emprunté le tunnel du Mont-Blanc dans le sens Italie-France (126 243 véhicules), même si ce nombre reste inférieur de 27 % au niveau de 2019.

Sur la frontière franco-suisse, 1280 admissions ont été refusées, soit une hausse de 32 % par rapport à 2020 :

- 466 pour motif sanitaire;
- 739 pour absence de document de voyage;
- 49 pour motif titre de séjour périmé.

En 2021, 50 conduites en Centre de rétention administrative (CRA) ont été effectuées par les agents de la DIDPAF d'Annemasse.

La douane réalise par ailleurs des contrôles quotidiens à la frontière. 200 000 contrôles ont été effectués en 2021. Les refus d'admission représentent 0,25% des personnes contrôlées.